

Aqua Domitia

1^{ère} réunion thématique :

Croissance démographique, besoins économiques, développement touristique

La séance est ouverte à 18 heures 10.

Gilles d'ETTORE, député maire d'Agde, souhaite de bons débats, tout en soulignant l'importance du projet Aqua Domitia.

Philippe MARZOLF, président de la Commission particulière du débat public (CPDP), explique que BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 29 décembre 2010, car ledit projet porte sur un volume de transfert d'eau inter-bassins supérieur à 1 m³/seconde. La CNDP a décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet. Philippe MARZOLF détaille ensuite les modalités d'organisation du débat public et les étapes qui y feront suite. Après avoir présenté les documents élaborés à l'occasion du débat, il explique que ce dernier doit non seulement permettre d'identifier les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet, mais aussi d'évaluer la capacité du projet à apporter une réponse adaptée à ces besoins. Enfin Philippe MARZOLF détaille le calendrier et le contenu des 13 réunions publiques qui seront organisées dans le cadre de ce débat public.

Un document vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projeté.

Agnès JULLIAN, Vice-présidente du Conseil régional déléguée au tourisme, rappelle que la Région, en tant que propriétaire du réseau hydraulique régionale, porte le projet Aqua Domitia, dont BRL est l'opérateur technique. Puis elle se félicite de l'attractivité du Languedoc-Roussillon qui se confirme chaque année, et qui explique que seuls 51 % des habitants de la région en soient natifs. Cette vitalité démographique étant l'un de ses principaux facteurs de croissance, le Conseil régional a fait le choix d'accueillir les nouveaux arrivants sans dégrader le cadre de vie et la qualité de l'environnement.

Agnès JULLIAN explique ensuite que le projet Aqua Domitia ne s'inscrit pas dans une politique de l'offre, ni ne vise à gaspiller les ressources naturelles. Le diagnostic Aqua 2020 a permis d'examiner les différentes demandes (eau potable, eau d'irrigation, etc.). Selon l'INSEE, 600 à 800 000 nouveaux habitants sont attendus d'ici 30 ans dans la Région. Pour les accueillir au mieux, une véritable démarche d'aménagement du territoire doit être menée, en permettant notamment de mieux répartir les populations et l'emploi sur le territoire.

Pour répondre aux besoins en eau des populations nouvelles, l'eau doit être gérée de manière économe. En outre, un apport complémentaire de l'eau du Rhône sera nécessaire et sera réalisé à travers le projet Aqua Domitia. Sans celui-ci, l'agriculture régionale sera pénalisée et l'attractivité de la région serait *in fine* touchée. Or l'activité touristique génère 15 % de son PIB.

La Région menant à la fois une politique touristique très ambitieuse et une politique de gestion durable de l'eau, Agnès JULLIAN conclut son intervention en indiquant que le projet Aqua Domitia est un projet d'aménagement du territoire pour l'ensemble des habitants du Languedoc-Roussillon.

Débat avec le public

Marie-Line ASSENAT, présidente de l'Association des consommateurs d'eau de Sète, rappelle que 30 à 50 % de l'eau est perdue dans le réseau. Ainsi elle souhaite que les élus locaux soient incités à réaliser des économies d'eau.

Sylvain LOPEZ, membre de la CPDP, indique qu'un internaute demande si la connaissance précise des quantités présentes dans les nappes phréatiques serait un préalable à l'estimation du besoin transfert de l'eau du Rhône.

Philippe MARZOLF explique que cette question recevra une réponse dans le cadre de l'atelier d'experts.

Première table ronde **Les besoins liés à la croissance démographique**

I. Premier partie de la table ronde

Pierre GIRARD, chef du service des études et de la diffusion à l'INSEE Languedoc-Roussillon, présente un certain nombre de projections du développement démographique du Languedoc-Roussillon, en expliquant que la croissance démographique de la région – en particulier en milieu urbain – est soutenue par les migrations (+25 000 habitants par an). A l'horizon de 2040, la croissance démographique restera très forte ; la région comptera alors entre 3,1 et 3,5 millions d'habitants.

Stéphanie LEULIETTE, directrice du Syndicat mixte du SCOT du Biterrois, explique que le SCOT est un document d'urbanisme reflétant un projet d'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'élaboration dudit document, un diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)[†] ont été élaborés. Le document d'orientation générale est, quant à lui, en cours d'élaboration et sera approuvé en 2012.

Stéphanie LEULIETTE présente ensuite les différents enjeux et orientations du SCOT, qui visent notamment à maîtriser la pression démographique et les consommations en eau, et à réduire de 50 % l'étalement urbain. En outre une réflexion est menée sur la structuration du territoire autour de centralités hiérarchisées. Puis elle commente les objectifs et orientations retenues pour les activités touristique, agricole et viticole, avant de détailler les actions qui seront mises en œuvre pour assurer une bonne adéquation entre la prospective et les ressources en eau.

Cathy VIGNON, associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement, constate que la région est confrontée à une explosion démographique, à une concentration de la population dans les grands centres urbains, et à l'attrait des littoraux. La Région ayant fait le choix de baser son économie sur les services aux habitants, Cathy VIGNON constate qu'un processus sans fin a été initié et conduit notamment à concentrer de façon massive la population sur le littoral, sans se préoccuper de la ressource en eau, ni tenir compte du fait que le tourisme n'est pas très créateur d'emploi.

Cathy VIGNON estime que l'augmentation démographique ne constitue pas un phénomène dont il faut se réjouir si la Région continue à se focaliser sur l'activité touristique. Pour mieux répartir les populations, elle suggère de développer des économies plus pérennes à l'intérieur des terres. Par ailleurs elle constate que le projet Aqua Domitia est basé sur le postulat selon lequel la région va manquer d'eau. Enfin Cathy VIGNON appelle à la conduite d'une réflexion sur le devenir de la région avant de s'interroger sur l'intérêt d'un outil comme Aqua Domitia.

II. Débat avec le public

Louis POUGET, Agglomération de Montpellier et administrateur de l'Agence de l'eau à Lyon, estime que la région doit demeurer une terre d'accueil en développant son activité touristique. Puis il rappelle que dans sa version initiale – et plus globale – le projet Aqua Domitia devait s'étendre à l'Espagne. Sa mise en œuvre aurait sans doute permis à ce pays de ne pas avoir à dessaler de l'eau de mer pour répondre à ses besoins.

D'une manière générale il souhaite que l'Agglomération de Montpellier se dote d'une vision globale et structurée en tenant compte des ressources disponibles, des économies à réaliser et de l'approvisionnement en eau issue du Bas-Rhône. Enfin il estime que le projet Aqua Domitia doit s'inscrire dans une vision globale, en permettant de développer le tourisme et l'agriculture, et de sécuriser l'alimentation en eau.

Henri CAVALIER, agriculteur à Béziers, estime que le projet Aqua Domitia est indispensable au développement de l'agriculture et du tourisme.

Marie-Line ASSENAT demande si le projet s'inscrit dans une logique de l'offre (en matière d'approvisionnement de l'eau) et de l'urbanisation intensive du littoral.

Christian BOUILLE, Conseiller régional délégué à la politique de l'eau et à Aqua Domitia, souligne l'efficacité de la politique globale de l'eau imaginée en 2004 par Georges FRECHE, et poursuivie par Christian BOURQUIN. Par ailleurs il estime que la non-mise en œuvre du projet Aqua Domitia constituerait une faute, car l'objectif est que la région continue d'être une terre de tourisme particulièrement attractive.

Cathy VIGNON explique qu'une révision de la politique d'aménagement de la région – notamment en équilibrant le développement des territoires – pourrait se traduire par une évolution future des besoins en eau. D'une manière générale elle regrette que la Région cherche à nourrir une attractivité forcée de sa population.

Thierry RUF, géographe à l'IRD et élu à Jacou, constate que les besoins projetés en eau de la population ont été quantifiés dans le cadre de la démarche Aqua 2020 et du projet Aqua Domitia, alors que les ressources en eau de la région ne sont pas précisées. A cet égard, il indique que plus de la moitié des 15 milliards de m³ d'eau qui tombent chaque année sur la région, soit 6 à 7 milliards de m³ d'eau, rejoignent les cours d'eau et les nappes phréatiques. Les 300 millions de m³ d'eau potable et les 300 millions de m³ d'eau agricole représentent ainsi 10 % de l'écoulement global. Le Languedoc-Roussillon est donc une région abondante en eau, comme l'a confirmé l'Association des techniciens de l'eau et de l'environnement (ASTEEN).

Thierry RUF rappelle ensuite que la consommation moyenne facturée est de 70 m³ par an et par habitant, contre 150 m³ pour la consommation moyenne globale (intégrant l'ensemble des dysfonctionnements des réseaux). Ainsi, il considère d'une part que des mesures fortes doivent être prises en matière de réparation des fuites, de changements de comportement et de développement d'alternatives, et d'autre part que le projet Aqua Domitia constitue une fuite en avant.

Selon Jean-Paul VOLLE, Professeur émérite, géographe à l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, il ne serait pas souhaitable que le Languedoc-Roussillon connaisse une période de décroissance démographique. Par ailleurs il précise que le tourisme a permis de créer 30 000 emplois fixes en 30 ans.

Pierre GIRARD explique qu'une majorité de nouveaux arrivants dans la région ont un emploi. Ensuite il indique que le tourisme emploie à l'année 50 000 salariés.

III. Deuxième partie de la table ronde

Christophe VIVIER, Animateur du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du fleuve Hérault, présente les principales caractéristiques du bassin versant de l'Hérault, qui s'étend sur les départements du Gard et de l'Hérault. La gouvernance de l'eau de ce bassin versant est assurée par le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault (SMBFH), qui intervient dans le cadre d'un SAGE. La mise en œuvre des grandes orientations du SAGE impliquera l'élaboration du Schéma directeur de partage de la ressource en eau, sur la base des besoins (eau potable, irrigation et milieux aquatiques) et des ressources disponibles.

A propos des enjeux liés à Aqua Domitia, Christophe VIVIER constate que les tensions de la demande en eau sont fortes au cours de l'été. Les ressources étant limitées, de nouvelles ressources sont recherchées à l'horizon 2030, en vue de répondre à l'augmentation des besoins dus à la démographie, et peut-être à l'agriculture. Discutées dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur de partage de la ressource en eau, ces ressources nouvelles consistent soit en l'accroissement des capacités du Salagou, soit en l'apport d'eau du Rhône par le projet Aqua Domitia. Christophe VIVIER estime ainsi que le projet Aqua Domitia constitue une opportunité, en dépit des incertitudes pesant sur la réalisation des réseaux secondaires.

Denis CALVIE, Premier adjoint au maire de Bouillargues, Vice-président de Nîmes-Métropole, présente la situation générale de Bouillargues. Puis il explique que 15 espaces verts communaux (s'étendant sur près de 5 hectares) bénéficient d'une eau brute. Une expérience pilote a été lancée en 2008, avec pour objectif d'économiser 10% des 50 000 m³ d'eau consommée par an. Au cours des deux années de suivi et une année en « autonomie » des services municipaux, la démarche a permis de réaliser une économie d'eau proche de 30%, soit 15 000 m³ par an d'eau d'arrosage.

Pierre BONNOT, Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, détaille les besoins en eau spécifiques à la lutte contre l'incendie pour d'une part l'incendie de bâtiments et d'installations de toutes natures, et d'autre part l'incendie de forêts et de couvert végétal. Puis il rappelle quelques généralités sur les incendies, ainsi que l'évolution réglementaire et la responsabilité en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Il présente ensuite les caractéristiques des réseaux pour la DECI, en expliquant que ceux-ci pourraient être alimentés en eau brute sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions techniques. Enfin Pierre BONNOT estime que le projet Aqua Domitia serait susceptible d'une part de contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement en eau des réseaux de distribution d'eau potable, et d'autre part de diversifier les sources d'eau.

IV. Débat avec le public

Pierre COLIN, viticulteur et élu à la Chambre de l'agriculture de l'Hérault, souligne l'intérêt de conserver le vignoble méditerranéen, dans la mesure où celui-ci joue un rôle coupe-feu. Par ailleurs il estime que le projet Aqua Domitia permettra de développer l'activité agricole, et ainsi de limiter l'emprise foncière. Concernant les économies d'eau, il explique que la Chambre de l'agriculture apporte une méthodologie et des technologies pour assurer une gestion économe de l'eau, notamment en période de stress hydrique. Par ailleurs il observe que le tourisme contribue à la diversification des emplois (ex : agrotourisme, bienvenue à la ferme, etc.).

En réponse à une question d'un internaute, Pierre COLIN explique que les agriculteurs se forment pour utiliser l'eau dans le but de compenser les stress hydriques.

Agnès GIZARD, habitante de Marseillan, demande si le stress hydrique de la vigne est lié au changement de cépage.

Pierre COLIN répond que les cépages méridionaux résistent mieux au stress hydrique, tout en expliquant que ce dernier affecte tous les cépages.

En réponse à une question d'un internaute, Pierre BONNOT confirme que les volumes consommés par les sapeurs pompiers pour lutter contre les incendies sont insignifiants par rapport à l'eau consommée par les particuliers. Il ajoute que les techniques modernes de sapeurs pompiers permettent d'éteindre les feux avec un minimum d'eau.

Deuxième table ronde **Quels besoins en eau brute** **pour le développement économique ?**

Jean-Paul VOLLE, Professeur émérite, géographe à l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, explique que le développement économique, la croissance démographique et le développement du tourisme ont une incidence directe sur l'aménagement du territoire, qui s'inscrit dans un modèle de croissance. Celui-ci se caractérise notamment par l'urbanisation et les usages sociaux des territoires. Dans ce cadre, il apparaît que l'eau constitue un élément essentiel.

Sur la période 1999-2008, le Languedoc-Roussillon est la première région française en termes de variation de sa population, avec +341 000 habitants. Ainsi la région compterait entre 3,1 et 3,5 millions d'habitants à l'horizon 2040. A cet égard, Jean-Paul VOLLE estime que le dépassement du seuil des 3 millions d'habitants serait salubre pour la région. L'analyse de la répartition du flux entrant montre que la « tonicité démographique » est particulièrement marquée en périphérie urbaine, et plus généralement dans le couloir languedocien.

D'une manière générale Jean-Paul VOLLE estime qu'une vision prospective de la région doit s'appuyer sur les notions d'attractivité et d'aménagement cohérent du territoire. Puis il indique que les consommations individuelles et collectives s'élèvent à 210 litres d'eau par jour et par personne en France. En 2040, au moins 120 millions de litres d'eau par jour seront ainsi nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

Enfin Jean-Paul VOLLE présente les enjeux d'une région attractive (économie présente, ruralité, tourisme, etc.), ainsi que les grands défis d'un développement soutenable et durable du territoire (eau, aménagement, innovation, tourisme nouveau, etc.).

Jean-François CLOAREC présente la Société du Canal de Provence, dont il est un délégué territorial, en indiquant notamment qu'elle alimente plus de 2 millions d'habitants alimentés en eau brute. Sa clientèle industrielle compte 20 grandes industries et 1 000 entreprises, dont les usages de l'eau sont très divers. Jean-François CLOAREC explique ensuite que le double réseau en zone d'activités présente plusieurs intérêts, notamment en termes de sécurisation du système collectif de défense incendie, de qualité de vie environnementale, de satisfaction des entreprises, et de valorisation de la zone d'activités.

Agnès JULLIAN, Vice-présidente du Conseil régional déléguée au tourisme, rappelle que le tourisme est, pour la région, le premier moteur du développement économique et de l'emploi non délocalisable. Le gisement pérenne et renouvelable de l'emploi touristique étant insuffisamment exploité en Languedoc-Roussillon, celle-ci s'efforce de créer des « intensités touristiques » en étendant la saison touristique et en mettant en exergue ses « pépites », comme les sites classés, à l'UNESCO notamment.

D'une manière générale Agnès JULLIAN estime que le tourisme ne doit pas être « montré du doigt ». Toutefois elle observe que son développement se traduit par des besoins en eau accrus. Ainsi la Région a développé le label Qualité Sud de France, permettant notamment de sensibiliser à la réduction de la consommation en eau.

Bernard SAUVAIRE, Vice-président délégué de la Fédération de l'hôtellerie de plein air Languedoc-Roussillon, rappelle que sans tourisme, la région perdrait des milliers d'emplois, notamment dans le commerce de bouche. Puis il indique que le Languedoc-Roussillon compte 119 000 emplacements d'hôtellerie de plein air, contre 131 500 en 1985. Par ailleurs il explique que les besoins en eau ne croîtront pas au cours des années à venir, car la capacité d'accueil connaît une certaine érosion. Enfin il regrette que certaines parties du territoire soient insuffisamment desservies par le réseau d'eau pour développer l'hôtellerie de plein air.

Benjamin CHAVE, directeur du golf de Nîmes, explique que les golfs utilisent principalement de l'eau réutilisée, de l'eau prélevée dans les nappes phréatiques et de l'eau brute. Puis il indique que le territoire français compte 520 golfs – dont 22 dans le Languedoc-Roussillon – et 400 000 licenciés. En 2006, la Fédération française de golf a signé une charte visant à réduire la consommation d'eau et l'utilisation de produits phytosanitaires. Benjamin CHAVE détaille ensuite les différentes sources d'eau consommée par les golfs. Enfin il indique que le tourisme golfique connaît une très forte croissance.

Claude GOUDARD, directeur du golf du Cap d'Agde, explique qu'au cours de la décennie passée, la technologie développée a permis de réduire sensiblement l'eau consommée par le gazon des golfs. Par ailleurs il considère que le projet Aqua Domitia apportera de la souplesse dans l'utilisation de l'eau d'arrosage des golfs de la région. Enfin il explique que les 22 golfs en Languedoc-Roussillon emploient plus de 320 personnes, génèrent 95 000 nuitées et offrent une grande richesse en termes de biodiversité.

Débat avec le public

En réponse à une question d'Agnès GIZARD, Benjamin CHAVE indique que les 80 hectares du golf du Cap d'Agde consomment 250 000 m³ d'eau par an.

Agnès GIZARD constate que la notion de « tourisme durable » n'a pas été abordée au cours de la réunion.

Agnès JULLIAN explique que la Région vient de conduire une mission d'aménagement et d'attractivité du territoire pilotée par un architecte urbaniste connu pour son approche écologique. Ainsi la notion de « tourisme durable » est intégrée dans l'étude.

Bernard SAUVAIRE fait remarquer que l'hôtellerie de plein air s'inscrit pleinement dans une approche de tourisme durable.

Jean-Paul VOLLE constate que l'éco-tourisme est en train de prendre le pas sur le tourisme de masse, qui est généralement peu respectueux de l'environnement.

Nathalie PAVILLON, citoyenne, s'étonne que la Communauté d'agglomération ait accordé une subvention à une compagnie aérienne low-cost.

Agnès GIZARD demande si l'impact du prélèvement d'eau du Rhône sur les centrales nucléaires sur l'eau du Rhône a fait l'objet d'une étude. L'eau du Rhône étant chargée en PCB, elle s'interroge sur son impact futur sur le Languedoc-Roussillon.

Claude ALLET, directeur de BRL, explique que BRL est soumis à des contrôles très stricts ; en outre l'eau est régulièrement analysée par des laboratoires indépendants.

Patrick SAINT-LEGER, Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse, estime que le projet Aqua Domitia constitue l'un des éléments permettant de satisfaire les besoins en eau. Il ajoute que l'arrivée de personnes supplémentaires dans la région doit s'accompagner d'une analyse en termes de pression sur le territoire, particulièrement sur les milieux aquatiques dont le bon état reste un objectif impératif.

Thierry RUF estime que l'organisation du partage de l'eau est au cœur du projet Aqua Domitia. D'une manière générale il constate que le débat a davantage porté sur les demandes que sur la recherche d'équilibre des besoins. Enfin il souhaite que les présentations à venir permettent de clarifier les clés de répartition des investissements et des coûts de fonctionnement.

Claude ALLET rappelle que le projet Aqua Domitia n'a pas vocation à répondre à tous les besoins, puisqu'il constitue une deuxième ressource sur le territoire. Il ajoute que BRL s'engage sur la sécurité et la fiabilité lorsqu'il signe un contrat.

Cathy VIGNON constate que la politique menée par la Région vise à utiliser la ressource en eau sans tenir compte de son caractère limité. Ainsi elle souhaite voir s'engager une réflexion sur les limites du territoire.

Jean-Paul VOLLE se déclare très favorable à une réflexion sur le changement d'usage des territoires, menée selon une vision optimiste portée par le monde politique et la société civile.

Agnès JULLIAN estime que le projet Aqua Domitia permet de répondre aux enjeux de l'environnement, en anticipant les besoins.

La séance est levée à 21 heures 25.